Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement = Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire = Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und Landmanagement

Band: 110 (2012)

Heft: 7

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour un remaniement parcellaire volontaire, il faut que tous les propriétaires fonciers soient d'accord et signent des contrats individuels. Le projet doit être mis à l'enquête publique en vertu du droit de recours. L'expérience a montré qu'un remembrement volontaire impliquait des terres de qualité équivalente pour les parcelles et un échange de surfaces identiques sans estimation du sol. Cette procédure est en revanche plus rapide qu'une amélioration foncière intégrale classique.

la soumission d'améliorations foncières et les projets combinés élaborées en commun par l'association Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS) et suissemelio, qui peuvent être consultées sur le site www.suissemelio.ch.

Nouveaux enjeux

Il faut des unités d'exploitation aussi grandes que possible pour réduire les coûts d'exploitation dans l'agriculture. Aujourd'hui, il faut prendre en considération d'autres formes de remembrement de terres exploitées en plus des remaniements parcellaires classiques.
Les terrains affermés sont regroupés dans le cadre de remaniements parcellaires ou, à titre volontaire, comme entreprise autonome. D'autres types d'amélioration de la structure d'exploitation, tels que les changements d'affectation, les remaniements parcellaires virtuels et l'exploitation de parchets, sont également encouragés à condition d'être conformes aux objectifs assignés par la législation agricole.

Les possibilités techniques actuelles comme le SIG (système d'information géographique) ou le GPS jouent un rôle déterminant dans toutes les méthodes. Il n'en reste pas moins qu'il faudra toujours connaître avec précision la taille et l'emplacement des biens-fonds et des surfaces exploitées. Il reste donc indispensable de disposer de données actualisées de la mensuration officielle comprenant des couches d'information connues (points fixes, limites parcellaires, couverture du sol, objets divers, etc.). Les nouvelles tendances qui se dessinent dans le domaine de la mensuration officielle pourront servir aux améliorations structurelles. Ainsi, les systèmes d'information géographique sont de plus en plus souvent créés sur la base de modèles 3D. Le futur échange de données informatisé entre le registre foncier et la MO (cadastre RDPPF) sera également utile.
Les nouvelles formes de remembrement des terres exploitées et les raffinements techniques du traitement des ouvrages doivent cependant toujours respecter la garantie constitutionnelle de la propriété (art. 26 Cst.). C'est pourquoi la consolidation de la propriété foncière doit représenter un objectif important dans les mesures d'amélioration structurelle soutenues par l'Etat.
Les synergies existant entre la mensuration officielle et les améliorations structurelles sont toujours fécondes même après un siècle. Elles ont besoin l'une de l'autre pour pouvoir atteindre leurs objectifs de façon optimale.

Les documents ont été fournis par:

Peter Hafner, geotopo AG, Frauenfeld

Thomas Holenstein et Patrick Züger, Flükiger und Partner AG, Steckborn

Jörg Hubmann, Rizzolli AG, Weinfelden

Ueli Heeb, Service de l'agriculture, division Améliorations structurelles, Frauenfeld

Anton Stübi
Secteur Améliorations foncières
Office fédéral de l'agriculture
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Berne
anton.stuebi@blw.admin.ch

ABONNEMENTSBESTELLUNGEN
unter folgender Adresse

Jahresabonnement 1 Jahr:
Inland sFr. 96.–, Ausland sFr. 120.–

SIGI*media* AG
Pfaffacherweg 189, Postfach 19
CH-5246 Scherz
Telefon 056 619 52 52
Telefax 056 619 52 50

Himmelblau

Intergraphs Lösungen räumen auf und schaffen den Überblick

Sehen Sie das unaufgeräumte Bild auf
www.unaufgeraeumt.ch

INTERGRAPH

Intergraph (Schweiz) AG
Neumattstrasse 24
Postfach
8953 Dietikon 1

Tel. +041 (0) 43 322 46 46
Fax +041 (0) 43 322 46 10
info-ch@intergraph.com
www.intergraph.ch

Intergraph und das Intergraph Logo sind eingetragene Warenzeichen / Handelsmarken der Intergraph Corporation.
© 2012 Intergraph (Schweiz) AG